

# Défi du joueur de quilles le plus performant de Subway<sup>MD</sup> Canada

Dates : Du 3 au 17 janvier 2023

## RÈGLES OFFICIELLES

**NUL LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT OU LE RESTREINT.**

**DE NOMBREUX PERSONNES Y PARTICIPERONT. PEU D'ENTRE EUX GAGNERONT. AUCUN ACHAT N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER, GAGNER OU RÉCLAMER UN PRIX. AUCUN ACHAT OU PAIEMENT N'AUGMENTERA VOS CHANCES DE GAGNER.**

- 1. Commanditaire et Administrateur :** Le concours « Défi du joueur de quilles le plus performant de SubwayMD Canada » (le « Concours ») est commandité par Subway Franchise Canadian Advertising Trust, 185 The West Mall, Suite 701, Toronto M9C 5L5 CANADA (le « Commanditaire ») et est administré par Veritas Communications, 340 King St. East, Suite 402, Toronto ON M5A 1K8 (l'« Administrateur »). Toute question, commentaire ou plainte concernant le Concours doit être adressé au Commanditaire ou à l'Administrateur. Le Commanditaire et l'Administrateur sont entièrement responsables de la conduite et de l'administration de tous les aspects du Concours, y compris la sélection des gagnants et la distribution des prix (définis ci-dessous). L'implication des Raptors de Toronto, de la National Basketball Association et de ses équipes membres, NBA Properties, Inc., NBA Media Ventures LLC (collectivement, les "Parties de la NBA") dans le Concours se limite strictement à la promotion du Concours et n'implique en aucun cas l'organisation, le parrainage ou l'administration du Concours. CE CONCOURS N'EST EN AUCUN CAS COMMANDITÉ, APPROUVÉ, ADMINISTRÉ PAR OU ASSOCIÉ À INSTAGRAM.
- 2. Admissibilité :** Le Concours est ouvert aux résidents autorisés du Canada ayant atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence au moment de la participation. Les employés, dirigeants et administrateurs du Commanditaire, de l'Administrateur, de Doctor's Associates LLC, de Franchise World Headquarters, LLC, de Subway IP LLC, des restaurants SubwayMD, des franchisés SubwayMD, de tout fournisseur de prix et de leurs sociétés mères respectives, filiales, sociétés affiliées, agences de publicité et de promotion et fournisseurs de matériel ou de services liés au Concours (y compris les détaillants, les agences de traitement des commandes et de marketing) (collectivement, les « Entités du Concours »), ainsi que chacun des membres de leur famille immédiate (p. ex., conjoint(e) (y compris conjoint(e) de fait), parent, enfant, frère ou sœur, ainsi que leurs conjoints respectifs et les « belles-familles » de chacun, quel que soit leur lieu de résidence) et les personnes vivant dans le même ménage que chacun, qu'elles soient ou non apparentées, ne sont pas autorisés à participer ou à gagner. Toutes les lois fédérales, provinciales, territoriales et locales s'appliquent. Nul là où la loi l'interdit ou le restreint.
- 3. Période du Concours :** Le Concours commencera à 00 h 01 heure normale de l'Est (« HNE »), le 3 janvier 2024 et se terminera à 23 h 59 HNE le 17 janvier 2024 (la « Période du Concours »).
- 4. Comment participer au Concours :**

### **Participation via les réseaux sociaux**

Pendant la Période du Concours, les participants éligibles peuvent tenter de gagner un Prix (défini ci-dessous) en (i) suivant @SubwayCanada ou @SubwayQuebec sur Instagram, (ii) publiant une photo ou une vidéo d'eux-mêmes en train de "jouer au bowling"\* sur leur fil Instagram avec l'hashtag #BowlwayBaller (une « Publication »), et en (iii) identifiant @SubwayCanada ou @SubwayQuebec dans leur Publication.

Chaque Participation via les réseaux sociaux donnera droit à une (1) chance de gagner un Prix (défini ci-dessous).

\*Les participants ne sont pas obligés de faire une Publication dans un bowling. Ils sont invités à faire preuve de créativité dans la façon dont ils se montrent en train de jouer au bowling. Faire une Publication dans un bowling n'augmentera pas les chances de gagner un Prix.

Les participants doivent disposer d'un compte Instagram public. Ouvrir un compte Instagram est gratuit et peut être fait en visitant : <https://www.instagram.com/>.

**Représentations et garanties.** En faisant une Publication pour obtenir une Participation via les réseaux sociaux, chaque participant déclare et garantit que :

- Leur Publication est originale et a été créée indépendamment par le participant.
- Au moment de soumettre la Publication, le participant possédait tous les droits et avait obtenu toutes les autorisations requises concernant la Publication, y compris le droit d'utiliser l'image de toute autre personne représentée dans la Publication.
- La Publication ne contient pas de contenu illégal, diffamatoire, haineux ou obscène, ni de contenu dénigrant le Commanditaire et/ou l'Administrateur, ou toute autre personne, ou violant ou portant atteinte aux droits d'un tiers, y compris les droits d'auteur, de confidentialité ou de publicité.
- La Publication est conforme à toutes les directives, conditions générales et conditions d'utilisation d'Instagram.
- Le participant a pleinement autorité pour accorder la Licence (définie ci-dessous).

**Licence.** En participant au Concours, chaque participant accorde au Commanditaire, à l'Administrateur ainsi qu'à leurs successeurs et ayants droit respectifs, une licence irrévocable, non exclusive, sans redevance, cessible et pouvant faire l'objet de sous-licences, leur permettant de copier, de communiquer au public par télécommunication, d'exécuter publiquement, de distribuer et d'utiliser autrement la Publication sans limitation de temps, de territoire, de support ou de média, à des fins quelconques, y compris à des fins promotionnelles et publicitaires, sans préavis ni autorisation supplémentaire. Chaque participant renonce à ses droits moraux associés à sa Publication au profit du Commanditaire, de l'Administrateur et de leurs successeurs et ayants droit respectifs (la « Licence »). Sans limitation, la Licence permet au Commanditaire et à l'Administrateur de reprendre une Publication sur leurs propres canaux de médias sociaux et de combiner la Publication avec d'autres sons, images et vidéos, et de modifier autrement la Publication de quelque manière que ce soit.

Les participants acceptent de prendre toutes les précautions nécessaires lors de la réalisation de leur Publication, afin de préserver leur propre sécurité et celle des autres. Les participants comprennent qu'il existe des risques inhérents à la réalisation de mouvements sportifs et assument l'entière responsabilité de tout dommage lié à ceux-ci. Les Parties Libérées (définies ci-dessous) ne peuvent être tenues responsables de tout dommage subi en relation avec la réalisation de la Publication.

Le Concours n'est en aucun cas parrainé, approuvé ou administré par, ou associé à Instagram. Instagram est par la présente déchargé de toute responsabilité par chaque participant à ce Concours. Toutes questions, commentaires ou réclamations concernant le Concours doivent être adressés au Commanditaire ou à l'Administrateur et non à Instagram. Les participants doivent se conformer aux conditions, règles et politiques d'Instagram lorsqu'ils utilisent Instagram dans le cadre de ce Concours.

### **Participation par courriel**

Alternativement, un participant éligible peut recevoir une (1) participation en envoyant par courriel un essai écrit et original d'au moins cinquante (50) mots sur la raison pour laquelle ils aiment les restaurants SubwayMD, accompagné de leurs coordonnées (nom complet, date de naissance, adresse et adresse courriel) à :

[bowlwayballer@veritasinc.com](mailto:bowlwayballer@veritasinc.com)

(chacun, une « Participation par courriel »)

Chaque Participation par Courriel recevra une (1) participation pour gagner un Prix (tel que défini ci-dessous).

### **Toutes les Participations (Participations via les réseaux sociaux et/ou Participations par courriel)**

Une "participation" correspond à une Participation via les réseaux sociaux ou à une Participation par courriel, selon le cas.

Il est limité à une (1) seule participation au total par personne, quel que soit le mode de participation. Les participations reçues d'une même personne ou d'un même compte en excédent de la limite indiquée seront annulées. Toute tentative d'une personne d'utiliser plusieurs comptes ou adresses physiques pour participer plus d'une fois peut entraîner la disqualification de toutes les participations soumises par cette personne, à la seule et absolue discrétion du Commanditaire et/ou de l'Administrateur.

Toutes les participations doivent être reçues avant le 17 janvier 2024 à 23 h 59 HNE. Le serveur informatique du Commanditaire constituera la référence temporelle pour ce Concours. La preuve de la transmission d'une participation ne constitue pas une preuve de livraison ou de réception de cette participation par le Commanditaire et/ou l'Administrateur. Les participations illisibles, incomplètes et en double seront disqualifiées. Toutes les participations deviennent la propriété du Commanditaire et/ou de l'Administrateur et ne seront ni reconnues ni retournées. Le Commanditaire ou l'Administrateur n'assume aucune responsabilité en cas d'impossibilité pour un participant potentiel de participer avec succès au Concours, quelle qu'en soit la raison.

Le Commanditaire et/ou l'Administrateur se réservent le droit de supprimer, de corriger ou autrement de modifier une Publication à tout moment et de disqualifier tout participant éligible s'ils estiment, à leur entière discrétion, qu'une participation inclut un contenu illégal, diffamatoire, haineux ou obscène, ou d'une manière quelconque désobligeante envers le Commanditaire et/ou l'Administrateur ou toute autre personne, ou qu'elle viole ou enfreint les droits d'un tiers, y compris les droits d'auteur, de confidentialité ou de publicité, ou toute clause ou condition de ces Règles Officielles.

**Important :** La participation constitue l'accord complet et inconditionnel du participant à ces Règles Officielles et aux décisions et interprétations du Commanditaire et/ou de l'Administrateur, qui sont définitives et contraignantes pour tous les aspects liés au Concours. Aux fins du Concours, le nom d'utilisateur Instagram, l'adresse résidentielle et l'adresse courriel d'un participant seront le nom d'utilisateur, l'adresse physique et l'adresse courriel soumis au moment de la participation, le cas échéant. Les participants ne seront pas autorisés à modifier leurs adresses physiques ou courriels. Si un participant participe au Concours en utilisant un appareil mobile, des frais de message et de données peuvent s'appliquer. Les participants doivent consulter les tarifs de leur fournisseur de services sans fil.

## **5. Prix :**

Il y aura un total de trois (3) Prix disponibles à gagner (chacun et collectivement, « Prix »).

- a. **Prix :** Trois (3) participants sélectionnés remporteront chacun les éléments suivants :
- Si la résidence permanente du gagnant se situe à plus de 150 kilomètres l'aréna Scotiabank à Toronto, le Commanditaire fournira (i) le transport pour le gagnant (et leur invité) sous forme de voyage en avion, train ou bus, à la seule discrétion du Commanditaire du Concours (basé sur un transport en classe économique aller-retour).
  - Hébergement à l'hôtel : Sur la base d'une chambre standard, dans la ville de destination, deux (2) nuits d'hébergement à l'hôtel pour deux (2) personnes (sur la base d'une chambre standard, occupation double, sélectionnée par le Commanditaire à leur seule et absolue discrétion).
  - Deux (2) billets pour le match des Raptors de Toronto à l'aréna Scotiabank le 26 janvier 2024 (billets, rangée, siège et section choisis par le Commanditaire à sa seule et absolue discrétion).
  - Carte-cadeau prépayée de 1 000 \$.
  - Carte-cadeau SubwayMD de 1 300 \$.

La valeur approximative totale (VAT) d'un Prix est de 3400\$. Tous les montants sont en dollars canadiens.

- b. **Chances de gagner :** Les chances de remporter un Prix dépendent du nombre de participations admissibles reçues pendant la Période du Concours.
- c. **Voyages et billets :** Toutes les dépenses non mentionnées ci-dessus sont la responsabilité des gagnants et de leur invité et ne sont pas incluses dans les Prix. Ces exclusions comprennent, sans s'y limiter, les taxes locales, les frais liés aux documents de voyage (le cas échéant), le transport terrestre (vers et depuis le lieu du match, l'hôtel et l'aéroport/gare ou station de bus, le cas échéant), les repas, les dépenses sur place, les dépenses personnelles (y compris les pourboires, les achats, le téléphone, Internet, les frais de jeu, l'assurance personnelle, les activités, les excursions et les dépenses personnelles de toute nature pour les escales de nuit). Les gagnants et leur invité sont seuls responsables d'obtenir tout document de voyage requis et une assurance.

Tout vol, train, bus et/ou hébergement seront organisés à la discrétion du Commanditaire. Des efforts raisonnables seront déployés pour organiser le transport depuis un aéroport majeur, une gare ou un terminal de bus proche de la résidence du gagnant. Chaque gagnant et leur invité seront responsables de leur propre transport vers et depuis le lieu de départ du vol, du train ou du bus. Le gagnant et leur invité doivent voyager ensemble selon le même itinéraire, doivent posséder tous les documents de voyage requis, notamment, sans limitation, les visas, les passeports valides et toute autorisation parentale applicable, et sont responsables d'obtenir, à leurs frais uniques, toute assurance santé, médicale, hospitalière, de voyage ou autre désirée. Le Commanditaire ne se chargera pas d'obtenir ou de payer de tels documents ou assurances.

La valeur approximative totale variera en fonction de la distance entre le lieu de résidence du gagnant, si un transport par avion, train ou bus est requis.

Les Parties Libérées (définies ci-dessous) ne peuvent être tenues responsables en cas de retard, de report ou d'annulation du match ou de tout mode de transport, ou si le gagnant et leur invité ne peuvent assister au match ou manquent leur vol pour quelque raison que ce soit. Le gagnant et leur invité ne seront pas en droit à une indemnisation sous quelque forme que ce soit. Les billets peuvent être soumis aux politiques et procédures de report standard définies par l'émetteur. Le gagnant et leur invité conviennent que l'admission à l'événement est accordée en vertu d'une licence révocable et non transférable qui leur est personnelle, et est soumise au respect des conditions de l'événement et du site. Le gagnant convient que l'admission à l'événement est accordée en vertu d'une licence révocable et non transférable qui est personnelle à ce gagnant, et ne peut être vendue, revendue, mise aux enchères, échangée, cédée, placée dans le commerce, transférée, donnée, ou autrement cédée. Le Commanditaire et/ou l'Administrateur se réservent le droit de retirer ou de refuser l'entrée au gagnant et/ou à son/ses invité(s) si le gagnant ou son/ses invité(s) enfreint les restrictions précédentes ou adopte un comportement perturbateur, ou dans l'intention d'abuser, de menacer ou de harceler toute autre personne lors de l'événement.

**Cartes-cadeaux et cartes prépayées:** L'utilisation des cartes-cadeaux prépayées est soumise aux conditions générales de l'émetteur. Les cartes-cadeaux SubwayMD sont émises par Value Pay Services, LLC (« VPS »). L'utilisation d'une carte SubwayMD est soumise à et constitue l'acceptation des Conditions d'utilisation de la carte SubwayMD, ainsi que de la Politique de confidentialité et des Conditions d'utilisation du site de VPS, qui peuvent être consultées sur <https://www.subway.com/fr-ca/legal/subway-card>. Chaque gagnant d'une carte SubwayMD doit lire attentivement les Conditions d'utilisation de la carte SubwayMD, ainsi que la Politique de confidentialité et les Conditions d'utilisation du site de VPS. Chaque gagnant d'une carte SubwayMD doit également protéger la carte SubwayMD comme il/elle le ferait pour tout objet de valeur. Chaque carte SubwayMD sera annulée si elle est utilisée sans autorisation, modifiée ou altérée. La carte SubwayMD® physique est utilisable jusqu'à son solde uniquement pour acheter des

biens ou des services dans les restaurants SubwayMD participants aux États-Unis et au Canada, dans les restaurants exploités par Exchange à l'étranger, en ligne sur [www.subway.com](http://www.subway.com), ou via l'application SubwayMD.

**Conditions générales des Prix :** En aucun cas, plus de Prix que ceux indiqués dans ces Règles Officielles ne seront attribués. Si, pour quelque raison que ce soit, plus de notifications de Prix sont envoyées (ou plus de réclamations sont reçues) que le nombre de Prix offerts, tel qu'énoncé dans ces Règles Officielles, le Commanditaire et/ou l'Administrateur se réservent le droit d'attribuer le nombre de Prix prévu par le biais d'un tirage au sort parmi toutes les réclamations de Prix admissibles reçues. Limite d'un (1) Prix par personne. Les Prix doivent être acceptés tels qu'ils sont attribués. Aucune substitution de Prix, aucun transfert, fractionnement, équivalent en espèces, affectation ou échange de Prix ne sera autorisé, sauf par le Commanditaire et/ou l'Administrateur, à leur seule et absolue discrétion. Les Prix ne sont pas remboursables, ne peuvent pas être convertis en espèces et ne peuvent pas être remplacés s'ils sont perdus, endommagés ou volés. Si un Prix, ou une partie de celui-ci, ne peut être attribué pour quelque raison que ce soit, le Commanditaire et/ou l'Administrateur se réservent le droit de substituer un Prix d'une valeur égale ou supérieure (sur la base de la VAT du Prix telle qu'indiquée dans ces Règles Officielles), y compris, sans limitation, un prix en espèces, à leur seule et absolue discrétion.

#### **6. Sélection des gagnants, notification aux gagnants et réclamation des Prix :**

Trois (3) participants seront tirés au sort parmi toutes les participations admissibles (chacun un « Participant sélectionné ») reçues le 18 janvier 2024 à 9h00 HNE à Toronto, Ontario (la « Date du Tirage »). Chacun des trois (3) Participants sélectionnés aura l'opportunité de remporter un Prix, sous réserve de leur conformité à ces Règles Officielles.

**Notification des gagnants potentiels.** L'Administrateur fournira des efforts raisonnables pour informer les Participants sélectionnés par message direct sur Instagram (s'ils ont participé via la Participation via les réseaux sociaux) ou par courriel (s'ils ont participé via la Participation par courriel) dans les vingt-quatre (24) heures suivant la Date du Tirage avec des instructions sur la manière de réclamer un Prix.

**Récupération d'un Prix.** Chaque Participant sélectionné est considéré comme un gagnant potentiel, sous réserve de la vérification de l'éligibilité du participant et de sa conformité à ces Règles Officielles, telles que déterminées par le Commanditaire ou l'Administrateur, à leur seule et absolue discrétion. Pour être confirmé en tant que gagnant d'un Prix, les Participants sélectionnés doivent : (a) répondre à la notification dans les vingt-quatre (24) heures suivant sa réception pour confirmer la réception de la notification, (b) répondre correctement (sans assistance d'aucune sorte, qu'elle soit mécanique ou autre) à une question mathématique limitée dans le temps, et (c) remplir et renvoyer dans les vingt-quatre (24) heures suivant la réception un formulaire de déclaration et de décharge standard (le « Formulaire ») libérant les Parties Libérées (définies ci-dessous) et consentant (sauf interdiction par la loi) à l'utilisation du nom du participant, de l'adresse (ville et état), des informations biographiques, des photos, de l'image, du portrait, de la ressemblance, de la voix, des participations et/ou des déclarations pour toute activité promotionnelle future liée au Concours, comme indiqué à la section 10.

**Envoi des Prix.** Après vérification de l'éligibilité, les Prix seront envoyés. Les Parties Libérées (définies ci-dessous) ne seront pas tenues responsables des retards dans l'attribution d'un Prix pour quelque raison que ce soit. Les Parties Libérées n'auront aucune responsabilité ni obligation concernant tout Prix non délivré.

**Abandon des Prix.** Si un Participant sélectionné ne peut pas être contacté, ne répond pas à la notification dans le délai spécifié, est incapable de répondre correctement à la question de compétence mathématique, ne renvoie pas le Formulaire et tout autre document requis (c'est-à-dire tout autre document fiscal requis) dans le délai spécifié, s'il est constaté qu'il ne respecte pas ces Règles Officielles, refuse d'accepter un Prix pour quelque raison que ce soit, ou si tout document, Prix ou notification est retourné comme non distribuable, le droit du Participant sélectionné à un Prix sera perdu et, à la seule et absolue discrétion du Commanditaire, le Prix pourra être attribué à un autre participant. Si un Prix est abandonné pour quelque

raison que ce soit, il peut être attribué à un autre gagnant potentiel, à la seule et absolue discrétion du Commanditaire et/ou de l'Administrateur, sélectionné au hasard parmi le reste des participations admissibles reçues pendant la Période du Concours, dans la limite du temps disponible. Si, après une tentative de bonne foi, le Commanditaire et/ou l'Administrateur est incapable d'attribuer un Prix, le Prix ne pourra pas être réattribué. Les Prix ne sont pas transférables et comprennent uniquement les éléments spécifiquement énumérés comme faisant partie de chaque Prix. Toute partie d'un Prix non acceptée par un gagnant sera annulée.

**Taxes, valeur et frais.** Chaque gagnant sera seul responsable du paiement de toutes les taxes fédérales, provinciales, territoriales et locales applicables. Les VAT sont celles au moment de l'impression de ces Règles Officielles et la valeur d'un Prix peut fluctuer. Un gagnant n'a droit à aucune différence entre la VAT et la valeur réelle d'un Prix au moment où le Prix est attribué. Tous les autres coûts et dépenses non expressément énoncés ici seront la seule responsabilité du gagnant.

7. **Limitation de responsabilité :** En participant à ce Concours, les participants acceptent que le Commanditaire, l'Administrateur, Subway IP LLC, Franchise World Headquarters, LLC, Doctor's Associates LLC., Subway Restaurants®, les franchisés Subway®, les partenaires influenceurs impliqués dans le Concours, Instagram, et chacune de leurs sociétés affiliées respectives, filiales, représentants, consultants, entrepreneurs, conseillers juridiques, agences de publicité, de relations publiques, de promotion et de publicité, ainsi que les fournisseurs de matériaux ou services liés au Concours (y compris les détaillants, les agences de réalisation et de marketing), les fournisseurs de site web et chacun de leurs administrateurs, directeurs, actionnaires, employés, représentants, mandataires et agents respectifs (collectivement, les « Parties Libérées ») ne sont pas responsables de : (i) tout message/courriel/notification par texto perdu, tardif, incomplet, volé, mal acheminé ou non distribuable ; (ii) tout dysfonctionnement, défaillance, connexion ou non-disponibilité de matériel informatique, téléphonique, satellite, câble, réseau électronique ou Internet ; (iii) toute transmission brouillée, corrompue ou mélangée, l'accessibilité du fournisseur de services/réseau, la disponibilité ou la congestion du trafic ; (iv) toute erreur technique, mécanique, de programmation, d'impression, de typographie ou autre ; (v) la capture incorrecte ou inexacte des informations d'inscription ou la non-capture, ou la perte de toute information de ce type ; (vi) toute erreur, omission, interruption, suppression, défaut, retard dans le fonctionnement ou la transmission, défaillance de la ligne de communication, erreur technique, vol ou destruction ou accès non autorisé au Concours ; (vii) tout dommage, qu'il soit personnel ou matériel, aux participants ou à l'ordinateur d'une personne, lié ou résultant de la participation au Concours et/ou à l'acceptation d'un Prix ; et (viii) les participations tardives, falsifiées, perdues, déplacées, mal acheminées, falsifiées, incomplètes, supprimées, endommagées, brouillées ou autrement non conformes aux Règles Officielles. De plus, les Parties Libérées ne sont pas responsables des notifications de gagnant non répondues ou non distribuées.

EN PARTICIPANT AU CONCOURS, CHAQUE PARTICIPANT CONVIENT : (I) D'ÊTRE LIÉ PAR CES RÈGLES OFFICIELLES, Y COMPRIS LES EXIGENCES DE PARTICIPATION; (II) DE RENONCER À TOUT DROIT DE REVENDIQUER UNE AMBIGUÏTÉ CONCERNANT CES RÈGLES OFFICIELLES; (III) DE RENONCER À TOUS SES DROITS D'INTENTER TOUTE ACTION, RÉCLAMATION OU PROCÉDURE CONTRE L'UNE DES PARTIES LIBÉRÉES EN LIEN AVEC LE CONCOURS; ET (III) D'ACCEPTER À TOUT JAMAIS ET DE MANIÈRE IRREVOCABLE DE LIBÉRER ET DE DÉGAGER DE TOUTE RESPONSABILITÉ CHACUNE DES PARTIES LIBÉRÉES DE TOUTES RÉCLAMATIONS, ACTIONS EN JUSTICE, JUGEMENTS, CAUSES D'ACTION, PROCÉDURES, DEMANDES, AMENDES, PÉNALITÉS, RESPONSABILITÉS, COÛTS ET DÉPENSES (Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LES FRAIS RAISONNABLES D'AVOCAT) QUI PEUVENT SURVENIR EN LIEN AVEC : (A) LE CONCOURS, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE ACTIVITÉ OU ÉLÉMENT LIÉ AU CONCOURS, ET LES PARTICIPATIONS, LA PARTICIPATION OU L'INCAPACITÉ À PARTICIPER AU CONCOURS DU PARTICIPANT; (B) LA VIOLATION DE TOUT DROIT DE TIERS LIÉ AUX DROITS DE CONFIDENTIALITÉ, PERSONNELS, DE PUBLICITÉ OU DE PROPRIÉTÉ ; (C) L'ACCEPTATION, LA PARTICIPATION À, LA RÉCEPTION, LES VOYAGES LIÉS À, LA PARTICIPATION À, LA LIVRAISON, LA POSSESSION, LES DÉFAUTS, L'UTILISATION, LA NON-UTILISATION, LE MAUVAIS USAGE, L'INCAPACITÉ À UTILISER, LA PERTE, LES

DOMMAGES, LA DESTRUCTION, LA NÉGLIGENCE OU LE COMPORTEMENT DOLOSIF DANS LE CADRE DE L'UTILISATION D'UN PRIX (OU DE TOUTE COMPOSANTE DE CELUI-CI); (D) TOUT CHANGEMENT DANS L'ATTRIBUTION DES PRIX (OU DE TOUTES SES COMPOSANTES); (E) L'ERREUR HUMAINE ; (F) TOUT ACTE OU OMISSION ILLÉGALE, NÉGLIGENCE OU NON AUTORISÉE DE LA PART DE L'UNE DES PARTIES LIBÉRÉES ; (G) LA PERTE, LE RETARD, LE VOL, LE MAUVAIS AUCHEMINEMENT, LES DOMMAGES OU LA DESTRUCTION DES PRIX (OU DE TOUTE COMPOSANTE DE CEUX-CI) ; OU (H) LA NÉGLIGENCE OU LE COMPORTEMENT DOLOSIF DE LA PART DU PARTICIPANT.

Si, pour quelque raison que ce soit, le Concours ne peut se dérouler comme prévu, le Commanditaire et/ou l'Administrateur se réservent le droit, à leur seule et entière discrétion, d'annuler, de résilier, de modifier ou de suspendre le Concours et/ou de poursuivre le Concours, y compris la sélection d'un gagnant d'une manière qu'ils jugent juste et raisonnable, notamment la sélection d'un gagnant parmi les participations admissibles reçues avant ladite annulation, résiliation, modification ou suspension.

**SANS LIMITER LA PORTÉE DE CE QUI PRÉCÈDE, TOUT CE QUI CONCERNE CE CONCOURS, Y COMPRIS CHAQUE PRIX, EST FOURNI « TEL QUEL » SANS GARANTIE, CONDITION, DÉCLARATION OU GARANTIE DE TOUTE NATURE, EXPRESSE OU IMPLICITE, LÉGALE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER OU D'ABSENCE DE CONTREFAÇON. CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS LA RENONCIATION AUX GARANTIES IMPLICITES OU AUTRES, DE SORTE QUE LA RENONCIATION CI-DESSUS PEUT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS DANS LA MESURE OÙ LA LOI DE LADITE JURIDICTION S'APPLIQUE À VOUS ET À CES RÈGLES OFFICIELLES.**

Sans limiter la portée de ce qui précède, les participants reconnaissent que les participations en personne impliquent un risque potentiel et acceptent de ne pas tenir les Parties Libérées responsables de tout dommage ou blessure subi en relation avec le Concours. En outre, les participants acceptent de prendre toutes les précautions raisonnables pour assurer leur propre sécurité et celle de leur entourage. Le non-respect de ces règles entraînera la disqualification.

- 8. Choix de la loi applicable et règlement des litiges :** Toutes les questions et problèmes concernant la rédaction, la validité, l'interprétation et l'applicabilité de ces Règles Officielles, ou les droits et obligations des participants et du Commanditaire liés au Concours, seront régis par les lois substantielles de l'Ontario et du Canada, ou de la province de résidence des participants lorsque l'ordre public prévaut, y compris les dispositions procédurales de ces lois, sans donner effet à aucun choix de loi ou de conflit de règles ou dispositions qui entraîneraient l'application des lois d'une autre juridiction.

Toute controverse ou réclamation découlant de ces Règles Officielles et/ou du Concours ou de la violation de ces Règles Officielles sera réglée par arbitrage contraignant conformément à la *Loi sur l'arbitrage* de l'Ontario lors d'une audience qui se tiendra en Ontario, Canada. L'arbitrage se fera en anglais et la sentence rendue par l'arbitre pourra être déposée devant un tribunal compétent. Le début de la procédure d'arbitrage par une partie lésée pour régler les différends découlant de ce Concours est une condition préalable au début de l'action en justice par l'une ou l'autre des parties. Chaque partie sera responsable de ses propres frais liés à l'arbitrage. Si l'une des parties engage une action en justice dans un tribunal avant la décision finale de l'arbitre sur la controverse ou la réclamation, alors la partie engageant l'action sera responsable de tous les frais engagés par les parties dans l'arbitrage et la procédure judiciaire, qu'elle soit ou non la partie gagnante. En participant, les participants acceptent également la compétence et le lieu des tribunaux compétents situés en Ontario, Canada.

En condition d'entrer dans ce Concours, chaque participant accepte que : (a) en aucun cas le participant ne sera en droit ou autorisé à obtenir des dommages-intérêts punitifs, accessoires et indirects, et tout autre dommage, autre que les dépenses réelles, et tous les droits de réclamer des dommages-intérêts multipliés ou augmentés seront expressément renoncés, et en aucun cas les frais d'avocat ne pourront être récupérés par l'une ou l'autre partie ; et (b) tous les litiges, réclamations et causes d'action découlant

du Concours ou de tout Prix attribué seront résolus individuellement, sans recours à aucune forme d'action collective.

L'invalidité ou l'inapplicabilité de toute disposition de ces Règles Officielles n'affectera pas la validité ou l'applicabilité de toute autre disposition. Dans le cas où une disposition serait jugée invalide ou autrement inapplicable ou illégale, ces Règles Officielles resteront par ailleurs en vigueur et seront interprétées conformément aux termes comme si la disposition invalide ou illégale n'était pas contenue aux présentes.

9. **Confidentialité/utilisation des renseignements personnels :** En participant au Concours, les participants admissibles acceptent par la présente que le Commanditaire, l'Administrateur ou les agents autorisés recueillent, utilisent et divulguent les renseignements personnels des participants aux fins de l'administration du Concours et de l'attribution des Prix. Les participants reconnaissent avoir lu, compris et accepté la déclaration de confidentialité du Commanditaire, qui se trouve à <https://www.subway.com/fr-ca/privacy/privacy-policy#:~:text=Si%20nous%20ne%20sommes%20pas,leurs%20propres%20politiques%20de%20confidentialit%C3%A9>.

Les participants peuvent se voir offrir l'opportunité optionnelle de recevoir des coupons, des bulletins d'information, des documents d'information, des communications commerciales ou d'autres promotions spéciales ou d'autres offres du Commanditaire, des affiliés du groupe SubwayMD, de l'Administrateur et/ou des fournisseurs de service tiers. Les participants ne seront pas contactés à des fins marketing sauf s'ils ont expressément donné leur consentement.

10. **Droit à l'image:** En participant au Concours et/ou en acceptant un Prix, chaque participant accepte d'autoriser le Commanditaire, l'Administrateur et leurs successeurs, cessionnaires, licenciés et affiliés à utiliser de manière perpétuelle son nom, adresse (ville et province/territoire), informations biographiques, identifiants sur les réseaux sociaux, photos, images, portrait, ressemblance, voix, participations et/ou déclarations concernant le Concours, le Commanditaire et/ou l'Administrateur à des fins de promotion, de commerce, de publicité et de divulgation commerciale, à tout moment, sur tous supports médiatiques actuels ou futurs, y compris, mais sans s'y limiter, la télévision en direct, à l'échelle mondiale, sur le Web et Internet, sans préavis, examen ou approbation et sans rémunération supplémentaire, sauf là où la loi l'interdit. Les participants libèrent par la présente les Parties Libérées de toute responsabilité à cet égard. Les gagnants devront signer une autre décharge concernant la renonciation au droit à l'image.
11. **Renseignements généraux :** Toute tentative de participation à ce Concours autre que celle décrite dans le présent document est nulle. Le Commanditaire et/ou l'Administrateur se réservent le droit de disqualifier tout(e) participant(e) jugé(e) ou soupçonné(e), à leur seule et entière discrétion, d'altérer le déroulement du Concours, d'agir en violation des présentes Règles Officielles ou de se comporter de manière antisportive ou dans l'intention de perturber le déroulement normal de ce Concours. S'il s'avère qu'une personne s'est inscrite ou a tenté de s'inscrire plus d'une fois en utilisant plusieurs numéros de téléphone, comptes, adresses courriel, adresses domiciliaires, identités multiples, adresses IP, utilisation de serveurs mandataires ou autres méthodes similaires, toutes les inscriptions de ladite personne seront déclarées nulles et non avenues et cette personne ne se verra pas attribuer le Prix auquel elle aurait pu prétendre. Toute utilisation de méthodes robotiques, automatiques, macro, programmées, tierces ou similaires pour participer au Concours annulera toute tentative de participation effectuée par de telles méthodes et entraînera la disqualification de la personne qui les utilise. Les participants et/ou les gagnants potentiels peuvent être tenus de fournir une preuve d'identification et d'admissibilité comme l'exigent le Commanditaire et/ou l'Administrateur. En cas de litige concernant l'identité d'une personne gagnante, l'inscription gagnante sera déclarée effectuée par le(la) titulaire autorisé(e) du compte de l'adresse courriel soumise sur le formulaire d'inscription associé à cette inscription, ou associé(e) à une inscription effectuée par le biais d'une publication sur les médias sociaux. Le terme « Titulaire de compte autorisé » désigne la personne physique à qui un compte ou une adresse courriel a été attribué par un fournisseur d'accès à Internet, un fournisseur de services en ligne ou toute autre organisation (p. ex., une entreprise, un établissement d'enseignement) qui est responsable de l'attribution de comptes ou

d'adresses courriel pour le domaine associé au compte ou à l'adresse courriel soumis(e). Tous les participants peuvent se voir demander de prouver qu'ils sont titulaires d'un compte autorisé. **ATTENTION : TOUT ACTE OU TENTATIVE VISANT À ENDOMMAGER DÉLIBÉRÉMENT TOUT SITE WEB ASSOCIÉ À CE CONCOURS OU À COMPROMETTRE LE FONCTIONNEMENT LÉGITIME DU CONCOURS PEUT CONSTITUER UNE VIOLATION DES LOIS PÉNALES ET/OU CIVILES. SI UNE TELLE TENTATIVE EST FAITE, LE COMMANDITAIRE SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER DES DOMMAGES-INTÉRÊTS OU D'AUTRES RÉPARATIONS (Y COMPRIS LES HONORAIRES D'AVOCAT) À CETTE (CES) PERSONNE(S) DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, ET D'INTERDIRE OU DE DISQUALIFIER LES PARTICIPANTS À CE CONCOURS ET À TOUT AUTRE CONCOURS FUTUR.** Si une disposition des présentes Règles Officielles ou un mot, une expression, une clause, une phrase ou une autre partie de celle-ci devait être considérée comme inapplicable ou invalide pour quelque raison que ce soit, cette disposition ou partie de celle-ci serait modifiée ou supprimée de manière à rendre les autres dispositions des présentes Règles Officielles valides et applicables. L'invalidité ou l'inexigibilité de toute disposition des présentes Règles Officielles ou de tout document relatif au Prix n'affectera pas la validité ou le caractère exécutoire de toute autre disposition. Aucun(e) participant(e) n'a le droit de modifier ou d'amender les présentes Règles Officielles. Le fait que le sponsor et/ou l'administrateur n'appliquent pas une disposition du présent règlement officiel ne constitue pas une renonciation à cette disposition, et celle-ci demeurera pleinement en vigueur. Nous ne garantissons pas que les sites Web, les fichiers ou les logiciels de quelque nature que ce soit, ou provenant de quelque source que ce soit, qui peuvent être téléchargés ou utilisés pour participer au Concours seront exempts d'infection ou de virus, de vers, de chevaux de Troie ou d'autres codes ou défauts qui manifestent des propriétés contaminantes ou destructrices. En cas de conflit entre les détails du Concours contenus dans les présentes Règles Officielles et les détails du Concours contenus dans tout matériel promotionnel (y compris, mais sans s'y limiter, les points de vente, la publicité télévisée et imprimée, les emballages promotionnels et autres supports promotionnels), les détails du Concours tels qu'ils sont énoncés dans les présentes Règles Officielles prévaudront.

- 12. Règles officielles/Liste des gagnants :** Ce Concours sera mené conformément à ces Règles Officielles, sous réserve de modification par le Commanditaire. Les Règles Officielles prévaudront en cas d'incohérence avec d'autres documents liés au Concours. Les Règles Officielles sont disponibles en ligne sur : <https://www.subway.com/en-ca/legal/terms-of-use>. Vous pouvez également obtenir une copie des Règles Officielles ou de la liste des gagnants en envoyant une enveloppe préaffranchie et libellée à Veritas Communications, 340 King St. East, Suite 402, Toronto, ON M5A 1K8, indiquant " Règles Officielles" ou "Liste des gagnants". Toutes les demandes doivent être reçues dans les six (6) mois suivant la fin de la Période du Concours.

**NUL DANS LES PROVINCES NON SPÉCIFIQUEMENT IDENTIFIÉES DANS L'ARTICLE SUR L'ADMISSIBILITÉ ET LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT OU LE RESTREINT.**

**SubwayMD est une marque de commerce déposée de Subway IP LLC. ©2023 Subway IP LLC. Tous droits réservés.**

*[Ces règles abrégées doivent être utilisées comme clause de non-responsabilité dans les textes publicitaires, la signalisation, les formulaires d'inscription, le matériel des points de vente, les messages électroniques, les publipostages directs, les scripts audio et vidéo, etc.]*

## **Défi du joueur de quilles le plus performant de Subway<sup>MD</sup> Canada**

**Dates : Du 3 au 17 janvier 2023**

***\*À inclure dans la légende Instagram***

### **RÈGLES ABRÉGÉES**

AUCUN ACHAT REQUIS. Ouvert aux résidents légaux du Canada ayant atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence au moment de la participation. Débute à 00 h 01 HNE le 3 janv. 2024 et se termine à 23 h 59 HNE le 17 janv. 2024. Pour participer, les participants admissibles doivent : (i) suivre @SubwayCanada ou @SubwayQuebec sur Instagram, (ii) publier une photo ou une vidéo d'eux-mêmes en train de "jouer au bowling" sur leur fil Instagram avec l'hashtag #BowlwayBaller, et (iii) taguer @SubwayCanada ou @SubwayQuebec dans leur publication. Méthode de participation gratuite par courriel également disponible. 3 Prix, chacun : transport aller-retour à Toronto pour deux personnes, hébergement de deux nuits pour deux personnes, 2 billets dans le bas du stade pour le match des Raptors de Toronto à l'aréna Scotiabank le 26 janv. 2024, une carte-cadeau prépayée de 1 000 \$ CAD et une carte-cadeau Subway de 1 300 \$ CAD (Valeur approximative totale : 3 400 \$). Prix tirés au sort le 18 janv. 2024 à 9 h 00 HNE à Toronto. Les chances de gagner dépendent du nombre d'inscriptions admissibles reçues. Maximum de 1 participation par personne. Doit répondre correctement à une question de compétence mathématique pour gagner. Pour tous les détails, consultez les Règles Officielles disponibles sur : <https://www.subway.com/en-ca/legal/terms-of-use>. Commanditaire : Subway Franchisee Canadian Advertising Trust.

**Subway<sup>MD</sup> est une marque de commerce déposée de Subway IP LLC. ©2023 Subway IP LLC. Tous droits réservés.**

AUCUN ACHAT REQUIS. Du 03/01/2024 au 17/01/2024. Réservé aux adultes. Canada uniquement. Pour les règles, la méthode de participation gratuite, l'éligibilité et tous les détails, visitez : <https://www.subway.com/en-ca/legal/terms-of-use>. Commanditaire : Subway Franchisee Canadian Advertising Trust.